

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_19  
id. 2254

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**PROMOLOGIS  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION  
DE 19 LOGEMENTS  
BÉNECH HAUT (4ÈME TRANCHE)  
COMMUNE DE CAUSSADE**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération de construction de 19 logements situés à Bénech Haut (4ème Tranche) sur la commune de Caussade, est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 334 682 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS 40 ans	925 066,00 €
* Prêt PLAI 40 ans	348 678,00 €
* Prêt PLUS 50 ans	397 404,00 €
* Prêt PLAI 50 ans	190 810,00 €
* Subvention CD82 (crédits délégués par l'Etat)	45 000,00 €
* Subvention commune	38 000,00 €
* Prêt 1 % relance	60 000,00 €
* Fonds propres (compris intérêts de préfi)	329 724,00 €
Total	2 334 682,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 1 861 958 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat de prêt n° 38605.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 930 979 €, soit 50 % d'un montant global de 1 861 958 €, la commune de Caussade se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 septembre 2015.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis pour l'opération de construction de 19 logements situés à Bénech Haut (4ème Tranche) sur la commune de Caussade, la garantie du Département à hauteur de 50 % , soit 930 979 €, selon les conditions définies dans le contrat de prêt n° 38605 ;
- Précise que la commune de Caussade se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 septembre 2015 ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC